

dossier n° PC 02B 185 24 N0010

date de dépôt : 09 avril 2024

demandeur : **Monsieur LAFOND Jean-Louis**

pour : **Agrandir le bâtiment**

adresse terrain : **163 Ptr Stradella di a Concia, à Oletta (20232)**

Commune de Oletta

**ARRÊTÉ N°
refusant un permis de construire
au nom de la commune de Oletta**

Le maire de Oletta,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 09 avril 2024 par Monsieur LAFOND Jean-Louis demeurant 163 Ptr Stradella di a Concia, Oletta (20232);

Vu l'objet de la demande :

pour créer un garage et un appentis attenants au bâtiment principal;
sur un terrain situé 163 Ptr Stradella di a Concia, à Oletta (20232) ;

Vu le code de l'urbanisme

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé le 02 octobre 2015 ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 30/10/2020 et partiellement annulé ;

Vu l'arrêté préfectoral DDTM/SRCS/RISQUES/N°104-2017 en date du 02 février 2017 portant approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt sur le territoire de la commune d'Oletta ;

Considérant que le terrain d'assiette du projet est situé en zone U3 du PLU;

Considérant que l'article U3.6 du règlement du PLU relatif à l'implantation vis-à-vis des limites séparatives impose un recul minimum de 4 mètres, ce recul étant porté à 10 mètres par rapport aux cours d'eau;

Considérant qu'en façades Sud et Est le projet jouxte les limites séparatives;

Considérant que l'implantation du projet est contraire aux dispositions précitées;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est REFUSÉ.

A OLETTA
Le 25 Avril 2024



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.